

## Contrat Territoire Lecture : le Conseil général passe à l'action

Ce 7 octobre, le Conseil général signe l'avenant nécessaire à la réalisation du programme des actions à mener dans le cadre du Contrat Territoire Lecture (CTL). Il est, en Ile-de-France, le premier des départements à le faire.

Face à l'enjeu du développement de la lecture publique, le Conseil général signait avec l'Etat, dès le 30 avril 2013, un Contrat Territoire Lecture.

Depuis, l'étude diagnostique prévue, menée à bien, a permis la définition pour les années 2014, 2015 et 2016 des quatre axes de travail suivants :

- réduire les inégalités d'accès au livre et aider au développement du langage chez l'enfant
- agir pour faciliter l'accès à la lecture des personnes empêchées, enfants et personnes âgées peu mobiles
- initier des expériences de lecture et d'écriture innovantes chez les collégiens
- proposer un espace de travail commun, gage de partage et de dynamique des actions, à l'ensemble des acteurs sociaux partenaires et de la chaîne du livre.

Si le CTL repose sur le principe du cofinancement Département / Etat (20 000 € chaque/an), l'ensemble des actions doit faire l'objet d'une convention. La signature de ce jour marque donc le début des opérations de terrain.

D'ici la fin de l'année :

- 3600 livres/albums pour enfants vont être mis en libre circulation dans 6 PMI (Coignières, Houdan, Jouars-Pontchartrain, Montfort-L'Amaury, Plaisir) et 6 relais assistantes maternelles (Montfort-l'Amaury, Maurepas, Maulette, Plaisir, Neauphle-le-Château) à raison de 30 par site ;
- 2 journées de formation vont être proposées aux professionnels sur les problématiques actuelles de la lecture publique.

Le Conseil général est à ce jour le premier en Ile de France à signer cet avenant : une rapidité de mise en oeuvre du CTL qui traduit le dynamisme d'un Département tout acquis à la cause de la lecture publique.

### **Contact presse :**

Alexia Borrás

Tél. : 01 39 07 70 77

aborras@yvelines.fr

